RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'AIN

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

DIALOGUE COMPETITIF

(Articles L.2124-4 et R.2161-24 à R.2161-31du code de la commande publique)

AVIS D'ATTRIBUTION

MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE ENERGETIQUE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DES FETES COMMUNALE

1 - IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Mairie de THOIRY
374, rue Briand Stresemann
01710 THOIRY
Tél : 04.50.41.21.66 Fax : 04.50.20.87.13
Courriel : mairie@mairie-thoiry.fr
Profil d'acheteur : http://www.lavoixdelain.fr

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

2 – TYPE DE PROCEDURE :

Procédure de dialogue compétitif telle que prévue par les dispositions des articles R.2161-24 à R.2161-31 du code de la commande publique.
La procédure mise en œuvre est de type restreint.

3 - OBJET DU MARCHE :

La présente consultation porte sur un marché global de performance dans le cadre de la construction d'une salle des fêtes communale, d'une surface totale hors sous-sol de 1 675m² utile environ et située au niveau de la parcelle 000 AY18 d'une superficie de 27 141m².

4 - CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

- Marché initial.
- Lieu d'exécution : commune de Thoiry (01710).
- Aucune variante n'est autorisée.
- Le marché fait l'objet d'une tranche ferme et de cinq tranches optionnelles définies de la façon suivante :
  - Tranche ferme (TF) – Grande salle : phases de conception, réalisation des travaux et exploitation maintenance durant les 4 premières années suite à la réception finale de la grande salle.
  - Tranche optionnelle 1 (TO1) – Prolongation EM : Phase d'Exploitation Maintenance (EM1) du projet tranche ferme durant la 5ème année suivant la réception finale.
  - Tranche optionnelle 2 (TO2) – Prolongation EM : Phase d'Exploitation Maintenance (EM2) du projet tranche ferme durant la 6ème année suivant la réception finale.
  - Tranche optionnelle 3 (TO3) – Petite salle : Conception, réalisation et Exploitation Maintenance de la petite salle durant les 4 premières années suite à la réception finale.

- Tranche optionnelle 1' (TO1') – Prolongation EM Grande salle + Petite salle : Phase d'Exploitation Maintenance (EM1) des deux salles durant la 5ème année suivant la réception finale.
- Tranche optionnelle 2' (TO2') – Prolongation EM Grande salle + Petite salle : Phase d'Exploitation Maintenance (EM2) des deux salles durant la 6ème année suivant la réception finale.

- Code CPV principal : 45000000-7 - Travaux de construction

- Les prestations sont traitées à prix forfaitaires.
- La durée du marché se décompose en deux périodes distinctes comprenant :
  - une période de conception-réalisation de la salle des fêtes se terminant à la réception des travaux et une période de maintenance des bâtiments et à compter de la notification du marché ou de l'ordre de service prescrivant le démarrage,
  - une période de maintenance de 4 ans renouvelable pour deux périodes d'un (1) an. Le démarrage de la période de maintenance sera notifié au titulaire du marché par un ordre de service de démarrage de la prestation de maintenance.

5 - <u>CRITERES D'ATTRIBUTION</u> :

La sélection des offres s'est effectuée au regard des cinq critères suivants. Ces critères sont classés par ordre décroissant d'importance en fonction du coefficient de pondération que le pouvoir adjudicateur a souhaité leur affecter :

- <u>Le coût global de l'opération (35%)</u> analysé au regard du coût travaux, des honoraires et du coût de l'exploitation-maintenance ;
- <u>La qualité architecturale et fonctionnelle du projet (25%)</u> appréciée au regard des exigences du programme architectural et fonctionnel de l'opération ;
- <u>Le critère de performance du projet (20%)</u> appréciée au regard du programme de performance de l'opération ;
- <u>La qualité technique du projet (15%)</u> appréciée au regard du programme technique de l'opération, organisation de l'équipe et méthodologie par phase, dispositions permettant de garantir le respect des délais, qualité de l'exploitation-maintenance future de l'équipement ;
- <u>Le pourcentage des prestations réalisées par des PME (5%).</u>

6 - <u>ATTRIBUTAIRE DU MARCHE</u> :

Groupement d'entreprises :

<u>Mandataire</u> :

- CITINEA SAS (69628 Villeurbanne cedex)

<u>Cotraitants</u> :

- Z ARCHITECTURE (69002 Lyon)
- MEGARD ARCHITECTES SARL (69004 LYON)
- URBALAB (69007 Lyon)
- SETEC gl ingénierie (69003 Lyon)
- EODD Ingénieurs Conseils (69100 Villeurbanne)
- PEUTZ & ASSOCIES SARL (75010 Paris)
- SARL CREA FACTORY (38780 Pont Evêque)
- VINCI Facilities Dauphine Savoie (38130 Echirolles Cedex)

7 – <u>MONTANT ATTRIBUE</u> :

Offre tranche ferme à **12 878 551,00 € HT** soit **15 454 261,20 € TTC**.

8 - <u>DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHE</u> : 1er février 2023.

9 - <u>NOMBRE TOTAL D'OFFRES REÇUES</u> : 3 sur les 3 candidats admis à concourir.

10 - <u>INSTANCE EN CHARGE DES PROCEDURES DE RECOURS</u> :
Tribunal Administratif de Lyon
Palais des Juridictions administratives
184, rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03
Téléphone : 04 78 14 10 10
Télécopie : 04 78 14 10 65
Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

11 – <u>DATE DE PUBLICATION DU PRESENT AVIS</u> :
Vendredi 17 mars 2023.